

7 PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le chapitre 6 détaille les 158 actions que les gestionnaires de la Grande Cariçaie doivent mettre en œuvre durant la prochaine période de convention-programme pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Pour que cette liste d'actions constitue un véritable programme de travail, il est nécessaire de définir :

- quand ces actions devront être mises en œuvre durant la période couverte par le plan de gestion ;
- où ces actions devront être mises en œuvre, pour celles qui ont une composante géographique.

Ces deux aspects sont traités aux chapitres 7.1 et 7.2 ci-dessous.

7.1 Planification de la mise en œuvre des actions durant le plan de gestion

Il paraît illusoire de vouloir inclure dans le plan de gestion une planification annuelle de la mise en œuvre des 158 actions qu'il définit. Les gestionnaires souhaitent en effet disposer d'une certaine souplesse pour pouvoir organiser au mieux leur travail annuel en fonction des opportunités, des ressources à disposition (notamment les compétences des stagiaires et civilistes) et des contraintes météorologiques (niveaux du lac et des nappes, périodes de gel, ...). La planification proposée se limite ainsi à définir les actions qui doivent être mises en œuvre durant la prochaine période de convention-programme (2020-2024) et pour la suite (2025 et suivantes). Cette planification est présentée dans le tableau de synthèse des actions présenté en annexe 1. Ce tableau permet de visualiser les périodes pendant lesquelles ces actions ont été, sont et seront mises en œuvre.

Pour chaque action, sont présentées :

- la personne responsable de l'action au sein du Bureau exécutif ;
- les responsables de l'exécution et du financement ;
- une estimation de l'importance de l'investissement financier et des ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre ;
- une vue synthétique des périodes de gestion durant lesquelles l'action a été ou devra être mise en œuvre :
 - 1982-2006 - première période de gestion,
 - 2007-2011 - période du précédent plan de gestion,
 - 2012-2015 - première période de mise en œuvre du présent plan de gestion,
 - 2016-2019 - deuxième période de mise en œuvre du présent plan de gestion,
 - 2020-2024 – prochaine période de convention-programme,
 - > 2024 – périodes qui suivront celle de 2020-2024.

En complément, le Bureau exécutif établit chaque année un plan d'action annuel qui planifie de manière détaillée la mise en œuvre des actions pour l'année à venir. Cette planification repose sur le bilan effectué chaque année au mois d'octobre de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions. Le plan d'action annuel accompagne le budget annuel, permettant ainsi aux membres de l'AGC de suivre l'attribution des principaux postes budgétaires. Il est validé, avec le budget annuel, par les membres de l'AGC lors de l'Assemblée générale annuelle.

7.2 Localisation géographique des actions

L'un des outils informatiques au centre de l'activité des gestionnaires est le système d'information géographique (SIG), qui a été mis en place dès 1996 et qui est aujourd'hui exploité à l'aide du logiciel

QGIS (QGIS DEVELOPMENT TEAM 2021). Cet outil a permis l'élaboration des deux cartes thématiques qui font partie des annexes à ce plan de gestion, c'est-à-dire la carte des travaux d'entretien et la carte des infrastructures d'accueil du public. L'AGC partage ces cartes on-line et de manière interactive sur le web sur les sites www.geo-caricaie.ch et www.grande-caricaie.ch. Cette interactivité présente les avantages suivants :

- toutes les personnes intéressées peuvent consulter les cartes depuis n'importe quel ordinateur ou appareil de téléphonie mobile de type smartphone ;
- les outils de navigation permettent une visualisation rapide des différentes couches de données à différentes échelles ;
- les données peuvent être mises à jour en tout temps et sont ainsi toujours visibles dans leur état le plus actuel ;
- cette solution est beaucoup plus avantageuse financièrement que des impressions sous forme papier.

Carte des travaux d'entretien

<https://geo-caricaie.ch/index.php/view/map/?repository=public&project=entretien>

Il s'agit de la carte qui présente l'ensemble des travaux d'entretien des milieux naturels. En plus des informations de base (orthophotos, limites des communes, périmètres des réserves naturelles), cette carte contient les informations suivantes :

- travaux d'entretien à but de conservation : il s'agit de l'ensemble des travaux qui doivent être répétés à intervalles réguliers (fauche, débroussaillage,...) pour conserver l'état actuel des milieux naturels ;
- travaux d'entretien à but de restauration : il s'agit de l'ensemble des travaux qui sont ou seront réalisés dans le but de restaurer un milieu naturel (broyage, revitalisation de cours d'eau,...) ;
- zones sans intervention : il s'agit des surfaces dans lesquelles les gestionnaires ont décidé de ne pas faire de travaux à long terme (zones témoin ou réserves forestières) ;
- zones soumises à régime particulier : il s'agit des zones qui présentent des contraintes particulières à prendre en compte pour la gestion (présence de vestiges archéologiques,...) ;
- infrastructures : il s'agit de l'ensemble des infrastructures situées dans les réserves naturelles et utilisées pour la gestion (pistes et chemins d'accès, dessableurs pour piéger les alluvions des cours d'eau,...).

Carte des infrastructures d'accueil du public

https://geo-caricaie.ch/index.php/view/map/?repository=public&project=accueil_public

Cette carte présente toutes les infrastructures d'accueil du public aménagées ou à aménager dans les réserves naturelles. On y trouve notamment les chemins piétonniers, les pistes cyclables, les observatoires, les pontons d'observation, les points de vue, ... Elle permet une vision globale des infrastructures d'accueil du public qui devraient être présentes dans les réserves naturelles en 2024, à l'échéance de ce plan de gestion.

Bibliographie

QGIS DEVELOPMENT TEAM (2021): *QGIS Geographic Information System*. QGIS Association. URL <https://www.qgis.org>.